



Le «Plume-Tambour»

Bulletin municipal d'informations de Villiers-sous-Grez



JANVIER 2016

N° 77

Édito

En 2015 la France a été deux fois victime de l'intolérance et de l'intégrisme, notre village en sait quelque chose.

Néanmoins 2015 s'est terminée par des festivités familiales et amicales. La fête est devenue une arme de résistance à l'intégrisme mortifère. La tolérance doit répondre à l'intolérance. S'ajoute à ces attaques une grave crise de société avec des hommes politiques de plus en plus à côté de la plaque. Un stress montant qui s'accompagne d'irritabilité pour tous les français. Soyons en conscients pour nous interroger justement sur notre seuil de tolérance.

La laïcité est la réponse de la République. La diversité est la richesse de notre Nation depuis sa fondation. La laïcité permet d'en faire le ciment qui unit tous les Français.

Quelle que soit par ailleurs notre appartenance à une communauté, prenons-en soin.

Soyons actifs pour que 2016 apporte à tous bonheur et prospérité et si un vœu peut y aider, je vous apporte le mien : Bonne et heureuse année.

Le Maire, Yves LECHEVALLIER



Sommaire

Edito	Page 1	Demain	Page 15
Conseil Municipal du 10 novembre	Page 2	Hier	Page 18
Conseil Municipal du 10 décembre	Page 5	Infos utiles	Page 22
Vie du village	Page 11	Nos joies, nos peines	Page 24
Notre cadre de vie	Page 12	Agenda	Page 24
Vie des associations	Page 14		

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 NOVEMBRE 2015

Présents : Yves Lechevallier, Maire, Gérard Moret, Véronique Girard, Anne-Marie Thibaut, adjoints, Philippe Beaudoin, Jérôme Champion, Emmanuel Houdant, David VirateL, Ludovic Jeannotin, Cédric Thibaut, Joanny Poulain et Régine Rey, conseillers municipaux.

Absents : Gilles Cabardos donne pouvoir à Emmanuel Houdant
Richard Antoine donne pouvoir à Philippe Beaudoin
Michel Coterot donne pouvoir à Yves Lechevallier

Secrétaire : Anne-Marie Thibaut

APPROBATION

Compte rendu du Conseil Municipal du 13 octobre 2015 : Ce compte rendu est adopté à l'unanimité.

DELIBERATIONS :

1 / Schéma territorial (Communauté de Communes)

Délibération au Conseil du 10/11/2015 à propos du projet de schéma territorial proposé à la CDCI le 13/10/2015

- Suite à la consultation du projet de schéma départemental de coopération intercommunale communiqué par Monsieur le Préfet de Seine et Marne le 13 Octobre 2015
- Suite à l'invitation faite aux communes de délibérer sur ce projet pour faire remonter les remarques auprès de la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale (CDCI)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Manifeste son accord avec le projet de schéma territorial concernant le rattachement de la commune de Villiers-sous-Grez à la communauté de communes du Pays de Nemours.
- Rappelle que la majorité des communes adhérentes à la communauté de commune des

Terres du Gâtinais ont exprimé un autre souhait que leur rattachement à la communauté de communes du Pays de Fontainebleau

- Souhaite que dans la mesure où tout ou partie de ces communes font une ou des propositions de rattachement à une autre C/C en respectant une homogénéité territoriale, il soit tenu compte de ces propositions
- S'inquiète de voir que deux pôles économiques importants de Seine et Marne risquent d'être siphonnés au bénéfice du Val d'Oise et de l'Essonne
- Demande à Monsieur le Préfet et à la CDCI d'être vigilants quant à l'équilibre financier de la Seine et Marne en considérant la problématique économique du Sud et de l'Est Seine et Marne.

2/ Redevance de l'eau et de l'assainissement

Revalorisation du montant des redevances de l'eau potable et de l'assainissement :

La SAUR nous demande de délibérer sur le montant des redevances à appliquer pour l'eau potable et l'assainissement en 2016.

Il est rappelé au Conseil Municipal par Ludovic Jeannotin les éléments suivants :

Il a été appliqué les redevances suivantes sur le prix de l'eau au cours des dernières années :

	2011	2012	2013	2014	2015
Eau potable	0.5569	0.5700	0.5700	0.6000	0.6200
Assainissement	0.2843	0.3200	0.3700	0.4200	0.6500
Total	0.8412	0.8900	0.9400	1.0200	1.2700
Variation N/N-1		5.8%	5.6%	8.5%	24.51%

Cette hausse doit être relativisée car l'eau facturée dans notre commune est l'une des moins chères du canton.

Il est à noter que les personnes ayant un assainissement individuel, comme les habitants de Busseau, ne sont pas soumis à cette redevance assainissement car ils ne sont pas concernés par la station d'épuration. Par contre, ils sont assujettis à la taxe forfaitaire annuelle du SPANC.

Le produit de la redevance de l'eau sert à alimenter le budget Eau tandis que la redevance de l'assainissement celui du budget Assainissement de la commune. Ces deux budgets sont indépendants entre eux. Ces redevances sont l'unique source de recettes pour ces budgets. Le choix du taux est donc primordial dans la politique que la commune veut mener dans ce domaine.

Auparavant, la redevance de l'assainissement a été plus élevée que la redevance de l'eau pendant plusieurs années (voir décennie), ce qui a permis de constituer des réserves financières pour atteindre la somme de 215.362,12 euros au 31 décembre 2013. Devant faire face au remplacement des branchements en plombs, et grâce à l'opportunité d'un emprunt à taux zéro proposé par l'Agence de l'Eau Seine Normandie d'un montant de 109 275 euros sur 15 ans, il a été décidé d'inverser récemment ces deux redevances entre les deux budgets afin d'obtenir des recettes satisfaisantes pour financer ces travaux. Parallèlement, il a été souscrit un autre emprunt de 136.254 euros sur 20 ans au taux effectif global de 2,24% sur 20,25 ans. Ensuite, cette redevance a été légèrement arrondie au-dessus en 2012. Elle a été augmentée de 3 centimes en 2014 afin d'assurer un surplus pour prévoir des travaux futurs sur ce budget, comme la création d'une réserve incendie pour Busseau qui nécessite l'achat d'un terrain. En effet, celui prévu au Plan Local d'Urbanisme n'a pas fait l'objet d'une préemption par l'ancienne municipalité, comme cela aurait dû être fait quand le terrain a fait l'objet d'une cession à titre onéreux.

Pour ce qui est du budget de l'assainissement, il a été décidé initialement d'augmenter de 5 centimes d'euros chaque année afin de prévoir l'équilibre budgétaire à terme pour le financement de la part communale du remplacement de notre station d'épuration. Le but recherché est de constituer des réserves financières en lissant cette hausse dans le temps, afin d'éviter ainsi une augmentation importante sur une seule année de cette redevance lors du changement de notre station d'épuration.

Suite à une réunion avec le SATESE (Syndicat d'Assistance Technique pour l'Épuration et le Suivi des Eaux), il a été retenu de remplacer la station d'épuration existante par une station avec des boues activées et lits à

macrophytes pour les boues (GC Béton) et pour laquelle le coût serait d'environ 1.500.000 euros, avec un taux de subventionnement entre 50% et 55%. En prenant en compte le coût d'entretien du réseau d'assainissement, réglé avant par le budget de la commune, le point mort de la redevance d'assainissement de la future station d'épuration revient à 1,37 euros le mètre cube. Il est actuellement de 0,65 euros le mètre cube. Il est proposé de lisser la hausse sur 5 ans.

Il est à noter également que la compétence de la gestion de l'Eau et de l'assainissement doit être retirée aux communes au bénéfice des intercommunalités. Pour l'instant ce changement serait obligatoire en 2020.

Une précision importante : le pourcentage appliqué à l'augmentation de la redevance communale n'impacte pas d'autant la globalité de la facture. Par exemple, il est proposé que la redevance communale d'assainissement passe de 0,65 euros à 0,80 euros. En pourcentage cela représente 23% d'augmentation. Dans les faits, sachant que la consommation moyenne par compteur est de 85 m³, l'augmentation sur la facture sera de 85 x 0,15 = 12,75 €.

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur le montant des redevances suivantes pour 2016 :

Eau : 0,62 euros.

Assainissement : 0,80 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la proposition.

3/ Délibération à propos du remplacement des portes de la Mairie

Compte tenu de l'état des portes de la Mairie, vermoulue pour l'ancienne, voilée et faussée pour celle de l'annexe de la Mairie, et compte tenu de leur inefficacité en termes d'isolation thermique, le remplacement de ces portes vétustes a été étudié. Il est prévu des portes répondant aux normes éco énergétique actuelles.

Il est demandé une subvention auprès du PNRGF, dans le cadre d'aide aux collectivités locales pour des actions performantes en « Economies d'énergies et énergies renouvelables ».

Les travaux éligibles retenus par le PNRGF sur le plan de financement présenté sont de 13 617€ HT et pourront être subventionnés à 80%, plafonnés à 10 000€.

Compte tenu du coût assez élevé, le remplacement sera entrepris sous réserve de l'obtention de ces subvention(s) et sous réserve de l'acceptation des plans de fabrication par l'ABF.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'exécuter les travaux sur ces bases.

Gérard Moret précise que, selon le Cahier des Charges requis, les portes d'entrées seront en menuiseries bois et devront avoir un coefficient de transmission thermique $U_d \leq 1,7 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$. Sur les portes de l'ancienne mairie, les grilles de défenses existantes seront réutilisées sur la nouvelle porte pour en conserver l'architecture esthétique.

INFORMATIONS ET VIE DU VILLAGE

David Viratel

1 / boulangerie.

L'aménagement de l'espace à côté de la boulangerie où se trouve la pompe.

Des jardinières seront mises le long du mur, une table et des bancs seront installés pour créer un coin de convivialité.

2 / Étude pour la rénovation du Rocher Saint-Etienne

* Consolidation de la grotte : le géologue recommandé par l'ONF et qui est déjà passé sur le site va être contacté à nouveau pour affiner le projet.

* Nettoyage et élagage de quelques arbres pour dégager la vue sur le village depuis le petit tertre du château d'eau.

* Couper l'arbre qui se trouve au-dessus de la grotte et dont les racines fragilisent la dalle qui sert de toit à celle-ci.

Pour les travaux de consolidation de cet abris naturel (*), Gérard Moret précise les points suivants :

Les modes de traitement des cavités souterraines par « **consolidation** » font appel à des techniques de protection active par renforcement ou soutènement des ouvrages. Il précise également que pour une nouvelle mise à disposition du public de ce lieu, en terme de sécurité civile et de responsabilités assurantielles, il y ait l'obligation de consulter un BET structure et études de sols, qui devront corroborer les notes de calculs des solutions de confortations et d'étaisements proposées par les entreprises spécialisées à consulter.

(*) Ces abris naturels ne sont, ni des grottes, ni des cavernes au sens strict du mot. Leur constitution géologique et leur formation diffèrent des cavités spéléologiques des calcaires et des poudings. Ceux-ci résultent de l'écoulement des sables et de la dislocation de la masse gréseuse. Ils ont souvent été agrandis par l'homme par creusement, souvent au risque de nuire au bon équilibre de la masse rocheuse.

Jérôme Champion

3/ Trous dans la chaussée à combler par les employés

communaux :

- * Trou sur la route de Recloses au niveau de l'ancienne décharge municipale.
- * Chemin Bachet
- * Ruelles des trois pierres

Gérard Moret

4/ Clés foyer annexe

Changements des cylindres des portes de la cantine et réparations du vantail dégradé et pose d'un battent massif pour la somme de 840,50€ HT.

5/ Portes de l'école Maternelle

Réparations du bloc porte d'entrée de l'école maternelle, démontage complet du vantail : joints anti-pince doigt, fiches « hanuba » et pose de 4 paumelles renforcées contre-coudées en acier bichromaté. Révision et changement des paumelles de la porte de la nouvelle classe pour la somme de 867,60€ HT.

Réparation d'une imposte bois à soufflet par mise en place d'une enture en bois massif, compris affleurage de finition et révision complète du bloc – porte de l'issue de secours pour la somme de 885€ HT.

Yves Lechevallier

6/ Article dans la République de Seine et Marne

Monsieur le Maire a été interviewé par un journaliste de la « République » le Jeudi 22 Octobre à propos du projet de schéma territorial qui prévoit le rattachement de la commune de Villiers-sous-Grez à l'interco du Pays de Nemours. Une interview longue et donc très résumée dans l'article paru le lundi suivant. Monsieur le Maire n'a pas eu communication de l'article avant publication. L'article résume bien les choses sauf en ce qui concerne les possibilités d'un référendum. Il aurait été normal que l'état, par un calendrier précis et connu suffisamment à l'avance, donne le temps d'organiser une consultation en bonne et due forme. C'est déjà regrettable pour Villiers, mais pour certains Maires dont les administrés sont très partagés entre deux destinations, ça l'est encore plus.

TOUR DES COMMISSIONS

Philippe Beaudoin

Sécurité routière

La commission sécurité routière doit se réunir le 17 prochain et débattera entre autres :

- Circulation à 30 km/h dans le village : ce qui sera en traversée à 30 et zones 30.
- Implantation d'écluses aux entrées de village.
- Implantation des panneaux dont un panneau interdiction de tourner à gauche sur la route de

l'égalité pour éviter que des automobilistes venant de cette rue ne prennent la rue de la Croix Lambert à contre-sens.

jardins.

Remerciement :

Le Conseil Municipal tient à remercier et témoigner toute sa reconnaissance à Madame Nati Colas pour les deux magnifiques tableaux qu'elle a offerts et qui sont exposés au secrétariat de la Mairie, et à la bibliothèque municipale.

Fin du conseil à 22h10

NB : Ce compte rendu est sous réserve de l'approbation du prochain Conseil Municipal qui se tiendra le 10/12

QUESTIONS DIVERSES :

Travaux ateliers communaux

- Changement des toilettes au niveau de l'atelier, pose de faïences qui seront effectués par Philippe Beaudoin

Interdiction :

Il est rappelé qu'il est interdit de faire du feu dans les



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DÉCEMBRE 2015

Présents : Yves Lechevallier, Maire, Gérard Moret, Véronique Girard, Richard Antoine, Anne-Marie Thibaut, adjoints, Philippe Beaudoin, Jérôme Champion, Emmanuel Houdant, Ludovic Jeannotin, Cédric Thibaut et Régine Rey, conseillers municipaux.

Absents : Joanny Poulain donne pouvoir à Yves Lechevallier
 Michel Coterot donne pouvoir à Richard Antoine
 Gilles Cabardos (absence excusée)
 David Viratel (absence excusée)

Secrétaire : Cédric Thibaut

APPROBATION

Compte rendu du Conseil Municipal du 10 Novembre 2015 : Ce compte rendu est adopté à l'unanimité.

- 678 : compte dépense fonctionnement : + 8 000€

DÉLIBÉRATIONS AU CONSEIL DU 10/12/2015

1/ Décision modificatif pour subvention balayeuse Ury

Contenu de la délibération

Monsieur le Maire propose une décision modificative suite à une recette de 15 558€ de l'agence de l'Eau concernant la subvention pour l'acquisition d'une balayeuse. Il convient de verser la moitié de cette somme à la commune d'Ury puisque l'achat a été mutualisé et de ce fait la commune d'Ury a réglé la moitié de l'achat.

A la lecture de cette délibération, le premier adjoint s'étonne et demande pourquoi le protocole comptable établi lors de l'achat de la balayeuse auprès de la Trésorerie Générale du Département par le biais de notre Trésorier Monsieur J. FORMONT n'est pas appliqué. Il n'obtient pas de réponse claire.

Les membres du conseil municipal approuvent, à l'unanimité, cette décision modificative.

2/ Contrat Tréteaux de l'Ane Vert pour le spectacle du Noël des enfants

Proposition décision modificative :

- 002 : compte dépense fonctionnement : - 5 000€
- 611 : compte dépense fonctionnement : - 3 000€

Contenu de la délibération

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer avec le Nouveaux Tréteaux de l'Ane Vert une convention d'un montant de 600€ correspondant à leur prestation à l'occasion du Noël des enfants de Villiers-sous-Grez.

Cette prestation était une représentation du spectacle : « Le Bal des Petites Bêtes ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la proposition.

3/ Organisation d'un concert des Zebulon Duke Officiel

Contenu de la délibération

Monsieur le Maire sur proposition de la commission Culture/Animations – Jeunesse et Sport, le Conseil autorise le Maire à signer un contrat avec le représentant de l'orchestre Zebulon Duke Officiel pour l'organisation d'un concert à Villiers-sous-Grez le 13 Février 2016 aux conditions suivantes sachant que la prestation de l'orchestre est fixée à 2 100€.

- A1 : L'orchestre touchera la billetterie d'entrée tenue soit par la régie communale soit par l'orchestre. Dans ce dernier cas un élu de la commission Culture/Animation, Jeunesse et Sport tiendra la billetterie avec le délégué de l'orchestre.
- A2 : L'orchestre touchera le bénéfice de la régie buvette, c'est-à-dire le résultat de la recette moins les dépenses.
- A3 : 700 euros maximum, issus du compte « fêtes et réception » seront ajoutés aux deux premiers postes.
- A4 : Si la somme de 2 100€ n'est pas atteinte, un parrainage viendra compléter le montant.

Le Zebulon Duke Officiel sera informé de ce montage et s'engagera à ne pas exiger de la municipalité autre chose que ce qui est prévu aux trois premiers articles de la présente délibération.

Le premier adjoint demande que l'engagement communal n'excède en aucun cas la somme prévue de 700€, ce à quoi il lui est répondu que ce montant était la somme plafond que la commune engagera pour cette manifestation.

Monsieur le Maire ajoute qu'il a fait le point sur les comptes « fêtes et cérémonies » et « réceptions » et qu'une fois les dernières factures de 2015 réglées, ceux-ci seront excédentaires d'au moins 2 500 euros par rapport aux sommes allouées au budget primitif. Une petite réserve pour la soif.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la proposition.

4/ Jardins familiaux : convention et règlement intérieur

1. Règlement intérieur des Jardins familiaux

Règlement intérieur des jardins familiaux de la commune de Villiers-sous-Grez

La commune de Villiers-sous-Grez a créé des jardins familiaux ou jardins partagés, situés le long du chemin rural n° 57 et du chemin de la Messe (Numéro cadastral 394). Quatre parcelles de 120 m² chacune sont destinées, en priorité, aux personnes habitant la commune et ne possédant pas de jardin potager.

Conditions générales d'utilisation

Le jardinage est autorisé entre le lever et coucher du soleil.

L'utilisation d'outillage motorisé est réglementée comme suit :

- du lundi au samedi de 10h à 12h et de 14h à 19h.
- les dimanches et jours fériés le matin de 10 h à 12 h.

La circulation de véhicules sur le chemin d'accès est formellement interdite.

Les jardiniers se prêteront assistance pour le maintien du bon ordre. Tous devront respecter, avec la plus grande délicatesse, les jardins des voisins.

La jouissance du jardin est personnelle. Le titulaire ne peut la rétrocéder à qui que ce soit.

Le jardin doit être cultivé par le bénéficiaire ou un membre de sa famille.

Les récoltes issues du jardinage ont vocation à servir aux besoins de la famille.

Un abri de jardin fermant à clé est mis à disposition du jardinier qui devra l'entretenir régulièrement.

Aucune construction supplémentaire ou modification de l'existant n'est autorisée. Seuls les tunnels et châssis de 1 mètre maximum de hauteur sont autorisés.

Obligations générales du jardinier

Le jardinier doit :

- tenir son jardin et ses abords en état de propreté

- signaler à la mairie tous dégâts et dégradations qu'il constaterait
- participer avec les autres usagers à l'entretien des installations communes des jardins : portail d'entrée, allée de limitation, abri de jardin, récupérateur d'eau de pluie...

En dehors des légumes, des fleurs et des arbustes à fruits de type framboisier, groseillier, cassis, la plantation d'arbres est interdite sur les parcelles.

Tout élevage d'animaux de basse-cour est interdit dans l'enceinte du jardin.

L'emplacement occupé ne doit pas servir de dépôt à des matières dangereuses. Il est formellement interdit de déposer des ordures à l'extérieur des jardins. Chaque jardinier se charge d'amener à son domicile tous les détritrus (emballages, bouteilles vides, etc...).

Les feux de déchets végétaux ne sont pas autorisés. Le compostage de ces déchets est recommandé.

Arrosage

L'arrosage au tuyau est autorisé sauf arrêté préfectoral. Des récupérateurs d'eau de pluie sont mis à la disposition des jardiniers.

L'arrosage des parcelles doit être fait aux heures de faible ensoleillement pour éviter l'évaporation, cela dans l'esprit de minimiser les consommations d'eau. Le paillage et le « mulching » sont vivement encouragés pour limiter l'évaporation.

Respect de l'environnement

Le jardinier est invité à pratiquer un jardinage raisonné en évitant les produits phytosanitaires (pesticides, désherbants, engrais chimiques).

Fait à Villiers sous Grez, le

Lu et approuvé

Mr le Maire

Signature du jardinier

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la proposition de Règlement intérieur des Jardins familiaux.

2. Convention des Jardins familiaux

Convention d'occupation d'un jardin familial à titre précaire et révocable

Entre

- La commune de Villiers sous Grez représentée par son maire, Monsieur Yves LECHEVALLIER, agissant en vertu d'une délibération du conseil municipal en date du 10/12/2015 ci-après désigné « le bailleur »

D'une part

Et

- M....., demeurant....., ci-après désigné « le preneur »

D'autre part

Sur la base d'un règlement en date du 10/12/2015 mis au point par le bailleur et accepté par le preneur, Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 - Objet

Le bailleur autorise le preneur à occuper le terrain n° à charge pour le preneur d'y exploiter un jardin familial dans le strict respect du règlement intérieur annexé à la présente convention.

Article 2 - Désignation du terrain objet de la convention

Le terrain situé chemin dit de la Garenne sur le territoire de la commune de Villiers sous Grez cadastré section AB N°394, est propriété du bailleur.

Le preneur prendra le terrain, objet de la convention d'occupation, dans l'état où il se trouve actuellement sans pouvoir exercer aucun recours contre le bailleur, pour quelque cause que ce soit.

Le bailleur déclare qu'à sa connaissance il n'existe pas de difficultés particulières quant à la nature du sol ou du sous-sol, autres que celles résultant de la situation naturelle des lieux.

Le preneur assure tous les travaux d'entretien, de renouvellement dans les conditions conformément au règlement intérieur.

Le preneur demeure responsable de la bonne tenue du jardin et de son abri pendant la durée de la convention.

Article 3 - Durée

La convention entre en vigueur à compter du 1^{er} janvier pour une durée d'un an.

Article 4 - Cession

Le preneur ne pourra pas céder la convention d'occupation.

Article 5 - Principes généraux

Le preneur devra prendre toutes dispositions pour n'apporter aucun trouble autre que les troubles normaux, résultant de la nature.

Article 6 - Loyer

La présente convention est consentie moyennant le paiement d'un loyer annuel de 70 €, payable à la signature de celle-ci.

Le loyer représente en partie la location du compteur d'eau ainsi que la consommation annuelle.

Article 7 - Résiliation pour faute du preneur

Cas de résiliation :

- *non-respect de la convention*
- *mauvais comportement avec altercation portant préjudice à un climat de bon voisinage.*
- *Déménagement hors de la commune*
- *Insuffisance de culture ou d'entretien (tout jardin non-cultivé plus de deux mois à la période végétative (1^{er} avril-30 octobre)*
- *Exploitation commerciale du jardin familial*
- *En cas de déménagement le preneur peut résilier la convention d'occupation en cours. Il doit en informer la mairie par lettre recommandée avec accusé de réception deux mois avant la date de libération du terrain*

Le bailleur peut prononcer la résiliation du présent bail pour faute du preneur, cette résiliation entraînant la déchéance du preneur au titre de la convention d'occupation.

Procédure :

La résiliation doit être précédée d'une mise en demeure, dûment motivée et notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception au preneur, et restée sans effet à l'expiration d'un délai de un mois.

Conséquences :

Les conséquences financières de la résiliation sont à la charge du preneur.

Le preneur est tenu de remettre au bailleur tous les équipements appartenant au bailleur.

Le preneur s'engage à régler, sans délai, les dommages et intérêts au bailleur, en réparation du préjudice subi par ce dernier, et selon état exécutoire, dûment justifié, établi par le bailleur.

Article 8 - Fin de la convention

À l'expiration de la présente convention par la survenance de son terme normal, le preneur est tenu de remettre au bailleur, en état normal d'entretien, compte tenu de leur vétusté et de leur destination, tous les équipements. Cette remise est faite gratuitement.

Fait à....., le ...

Lu et approuvé

Signatures

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la proposition de convention des Jardins familiaux.

5/ Aménagements mobiliers urbains (Boulangerie)

Contenu de la délibération

Le Conseil, sur proposition de la commission sécurité routière et de la commission embellissement,

Considérant :

- Que la petite esplanade située près de la boulangerie entre le 10 et le 12 rue Gabriel Bachet est régulièrement utilisée en parking sauvage.
- Considérant que cette esplanade n'a pas la surface nécessaire pour accueillir une place de parking réglementaire.
- Considérant qu'elle a encore moins la surface nécessaire pour faire une place réservée au PMR, et qui serait nécessaire si une place devait être dédiée au commerce à proximité.

Décide :

- L'aménagement de cette aire en point de convivialité comprenant l'implantation d'un ensemble scellé d'une table et deux bancs, le placement de deux jardinières au pied du mur de pignon du x rue GB, l'implantation de deux barrières pour assurer la continuité de la protection du trottoir et dans le futur l'aménagement d'une plate-bande le long du mur opposé à la rue.

Le premier adjoint demande que vérification soit faite sur le traitement des bois du mobilier projeté qui devra être compatible et conforme à la réglementation en vigueur avec une utilisation alimentaire, puisque situé à proximité directe d'un commerce de bouche.

Le conseil convient qu'il faut vérifier que des tables vendues pour être utilisées sur des aires de piqueniques doivent permettre de manger dessus.

Après en avoir délibéré :

- 1 voix contre (Jérôme Champion)
- 12 voix pour (10 + 2 pouvoirs)

6/ Convention proposée par GRDF

Contenu de la délibération

Suite à la demande de GRDF (Gaz Réseau Distribution France) consistant à signer avec lui une « convention pour occupation domaniale ayant pour objet l'installation et l'hébergement d'équipement télérelevé en hauteur »,
Le Conseil Municipal de Villiers-sous-Grez

Considérant :

- Que cette demande concernant un équipement permettant la télétransmission des données n'est que la première et sera suivie de demandes similaires par la SAUR pour les compteurs d'eau, et par EDF pour les compteurs d'électricité.
- Qu'il n'est pas prouvé que l'augmentation des ondes radioélectriques qui va en découler soit sans conséquence sur la santé des administrés.
- Qu'il n'est pas prouvé la même chose concernant l'utilisation des Courants Porteurs en Ligne (CPL) qui permettent la télétransmission des données via le réseau électrique dont les fils n'ont pas été prévus pour cet usage.
- Qu'il n'est pas certain que l'utilisation des courants porteurs en ligne permet de se soumettre au protocole informatique et liberté.

Décide afin d'avoir des réponses à ces questions :

- De demander aux opérateurs par lettres recommandées avec AR
 - Une attestation d'innocuité des émissions radio de leurs compteurs
 - Une copie de l'avenant de leur contrat d'assurance responsabilité civile prenant en compte les risques d'électrosensibilités.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la proposition.

INFORMATIONS ET VIE DU VILLAGE

Quelques informations sur les subventions du village :

- Pas de complément de subvention donné par la

région pour le RPI.

- Subvention du PNR de 10 000€ sur 13 500€ allouée au changement des deux portes de la mairie donnant sur la rue de Larchant.
- La région accorde une subvention de 9 334,80€ et le département de 2 400€ dans le cadre de l'achat de la balayeuse.

Un Conseil communautaire de la Communauté de Commune des terres du gâtinais a eu lieu début décembre.

Deux délibérations ont été effectuées lors de cette réunion :

1. Un premier avis sur l'ensemble du projet schéma territorial départemental proposé par le Préfet (Les Conseillers communautaires ont voté à 20 voix contre et 4 voix pour)
2. Un deuxième avis sur les fusions de Communautés de Communes allant vers la Communauté de Commune du Pays de Fontainebleau (16 contre et 8 pour)

TOUR DES COMMISSIONS

La commission Sécurité Routière s'est réunie le 26 novembre afin de discuter sur les entrées de village (installation de chicane, ...) et de déterminer la manière de passer le village en Zone 30 km/h.

Le 16 décembre, la commission Sécurité Routière doit rencontrer l'A.R.T. afin de finaliser ces projets. Dans le cadre de cet entretien, la circulation des poids lourds dans le village et de ses périphéries sera abordée.

Un petit mot sur l'embellissement du village dans l'approche des fêtes de fin d'année :

- Installation des sapins de Noël sur le rond-point et des décorations de Noël dans le village
- Projet d'embellissement :
 - Installation de bancs en pierre proche de l'église
 - Côté église où il y a cave, projet de roseraie avec tonnelle (recherche de subvention).
 - Installation d'une table au niveau de l'espace de jeu des enfants (même remarque réglementaire que le projet rue Bachet)

Les prochains événements que la commission Culture/Animation/Jeunesse et Sport proposera au village :

Le 13 février 2016 : Soirée cabaret Blues Brother

Une soirée musicale avec un groupe de musiciens principalement formé de professeurs de musique de Fontainebleau et des environs « Le Zebulon Duke Band », un groupe qui rend hommage aux musiques et à l'univers des Blues Brothers. Soirée assez déjantée et ça bouge.

Cette soirée sera sous la forme d'un cabaret avec des petites tables et des amuses bouches.

Entre le 23 Avril et le 29 mai 2016 : Expositions histoire des couleurs

Un projet d'expositions est en cours de réalisation sur le thème de l'histoire des couleurs. Plusieurs expositions seront organisées dans 6 communes du sud Seine-et-Marne et Sud-Essonne : Milly la forêt, Noisy sur École, Le Vaudoué, Barbizon, Larchant et Villiers sous Grez.

Les 20, 21 et 22 Mai 2016 : les Gâtifolies

Une clairière d'un hectare située entre Le Vaudoué et Boissy aux Cailles accueillera les Gâtifolies. 3 jours de spectacles vivants avec aussi bien des petites formes dans des petits lieux (roulotte, tepee..) que des formes plus conventionnelles sous un grand chapiteau. 3 jours avec le soir des scènes musicales. 3 jours de conversations avec les artistes, 3 jours qui leur permettront de faire partager leur univers. 3 jours de fête. 3 jours d'accueil et d'hébergement des artistes chez l'habitant pour leur faire découvrir notre ruralité, ils sont demandeurs. 3 jours à ne pas rater.

Cet événement nécessite beaucoup de bénévoles, c'est pourquoi l'association a prévu une réunion de présentation du projet à tous les intéressés et au premier chef à tous les bénévoles potentiels.

Elle aura lieu à la salle polyvalente de Boissy aux Cailles, près de l'église, le Samedi 9 Janvier à 17 heures.

Le 2 juillet 2016 : Marché nocturne et festif des producteurs locaux

Au Larry , idée d'organiser un marché avec des producteurs locaux et des environs qui pourront proposer des produits à déguster sur place : style chèvre chaud avec un peu de salade, escargot, viande à griller (barbecue tenus sur place par des bénévoles) vin, assiette de légumes, pâtés, bière, jus de pomme, miel (avec des crêpes) etc... et en vente aussi bien sûr des produits à emporter.

Afin que ce moment soit festif, de la musique sera diffusée en même temps pour animer et faire danser ceux qui en ont envie.

Juin 2016 : Retransmission des matchs de l'Euro 2016

Projet en finalisation : Balade commentée

C'est en cours de finition. Reste à finir de déterminer les supports pour les flashes codes et les mettre en place, vérifier la rapidité du téléchargement, faire l'enregistrement d'un commentaire de présentation, et créer un panneau d'informations destiné à être implanté à côté de l'église.

REMERCIEMENTS

La commune remercie Pascal Viratel (employé communal) et tous les bénévoles qui ont participé à l'organisation du Noël des enfants qui s'est déroulé le 06/12/15.

La commune remercie la municipalité de Larchant pour la mise à disposition d'un employé pendant une journée.

Le conseil municipal du 10 décembre 2015 s'est terminé à 22h45.

NB : Ce compte rendu est sous réserve de l'approbation du prochain Conseil Municipal qui se tiendra le 12/01/2016.



Vie du village

À PROPOS DU STATIONNEMENT ALTERNÉ

Le dernier Plume-Tambour contient un article de Monsieur le Maire sur le travail de la commission Sécurité Routière. Le paragraphe en rapport avec le stationnement alterné semi-mensuel a attiré mon attention puisque résidant rue de l'Église je suis particulièrement concerné par cette disposition.

Nous savons tous qu'un village comme le nôtre n'est évidemment pas du tout « adapté » à l'invasion des voitures depuis... quelques dizaines d'années. Il est de ce point de vue certain que l'appel à rentrer le maximum de voitures à l'intérieur des propriétés doit être entendu. Mais pour le reste, il est probable qu'aucune disposition ne soit pleinement satisfaisante.

Cependant, mon expérience du stationnement alterné rue de l'Église me permet de dire que cette réglementation est *particulièrement* inadaptée. Le jour du changement, chacun attend plus ou moins qu'un autre fasse le premier pas, précisément dans le souci citoyen de ne pas créer de chicane infranchissable par un véhicule quelque peu volumineux.

Je reconnais que le rappel de l'Article 27.5.1 m'a fait découvrir, et je ne crois pas être le seul, que le changement de côté doit se faire *la veille de la période de changement entre 19h30 et 20h*. Mais une chose est d'éditer un règlement, qui doit sans doute dater d'une époque où la densité des véhicules n'était pas ce qu'elle est à l'heure actuelle, une autre est d'espérer que le dit règlement soit suivi « comme un seul homme » par nous tous, sans même revendiquer particulièrement notre exception culturelle bien française d'indiscipline...

On m'a fait remarquer que si dans ce fameux créneau horaire, une voiture est dans la rue, c'est que son propriétaire est là et donc devrait pouvoir effectuer le changement. Cet argument n'est peut-être pas d'une validité absolue. Le propriétaire a pu s'absenter d'une autre manière, ou être indisponible pour je ne sais quelle raison. Et encore une fois, il suffit *qu'une seule* voiture, située à un endroit « stratégique », ne puisse être déplacée pour que la rue soit quasi bloquée si les autres basculent de côté.

Après la critique, la proposition :

« La réussite de ce projet ne pourra être effective qu'avec le concours des Villarons » *Le Plume Tambour n°76 page 9*
Compléter le travail de la Commission (suis évidemment volontaire pour participer) en établissant *sereinement*

quel serait le côté optimale et définitif de stationnement, en tenant compte bien sûr des bateaux, sorties de garage et toutes ces sortes de choses. La conséquence sera peut-être que certains véhiculent devront être garés loin de la rue, il y aura sans doute des mécontents, mais si nous ne sommes pas capables dans ce petit village, pour ce tout petit bout de *territoire*, de trouver une solution, alors il ne faut pas nous étonner de l'état de la planète...

Bernard Doyon

Avenant au texte ci-dessus

Quelques expériences complémentaires récentes m'amènent à modifier ma proposition de « remplacement du stationnement alterné par le choix exclusif d'un côté ».

En effet, lorsque les voitures sont garées d'un seul côté, quel qu'il soit, beaucoup de véhicules empruntant la rue de l'Église le font à une vitesse « légèrement supérieure » à ce qui semble compatible avec la sécurité en générale et celle des piétons en particulier.

À ce propos, il peut être bon de rappeler la subtile distinction qu'il faut faire entre d'une part excès de vitesse = non-respect d'une limitation réglementaire et d'autre part vitesse excessive = vitesse non adaptée au contexte.

L'amorce d'une solution pourrait être de définir, d'un côté comme de l'autre, des emplacements matérialisés, travail à effectuer avec la sérénité évoquée dans mon premier texte, de manière à « casser » quasi automatiquement la vitesse. Bien entendu, les chicanes virtuelles ainsi créées doivent permettre le slalom d'un bus sans difficulté !

Il est possible que cette solution diminue encore le nombre de places disponibles. Tout dépend de ce que nous voulons...

B.D.



Pour ajouter à la complexité du problème évoqué dans l'article de Bernard DOYON, il ne faut pas oublier, que quelle que soit la solution finalement retenue, il sera nécessaire que chaque côté de rue soit libéré à un moment ou à un autre pour l'entretien des caniveaux. Aucune solution ne fera que des satisfaits, aussi, après analyse de chaque rue, si un changement paraît nécessaire, une réunion aura lieu avec les riverains concernés.

Petite pierre du président de la commission sécurité routière.

Notre cadre de vie



NOTE D'INFORMATION

Décembre 2015

Pourquoi l'ONF entrepose du bois en bordure de chemin ou sur des places réservées ?

ILS S'ÉTENDENT, EN HIVER, SUR PLUSIEURS MÈTRES, SOIGNEUSEMENT ALIGNÉS. EN SE BALADANT EN FORÊT, IL N'EST PAS RARE D'APERCEVOIR DES BOIS ENTREPOSÉS LE LONG DES CHEMINS OU SUR DES EMPLACEMENTS PRÉVUS À CET EFFET. CE SONT DES SITES DE STOCKAGE AVANT LEUR TRANSFORMATION.



Outre leurs fonctions sociales et environnementales, les forêts produisent du bois. Pour cela, les interventions sylvicoles (coupes, travaux) sont plus fréquentes en hiver. En enlevant les arbres adultes ou concurrents, le forestier apporte la lumière et l'espace nécessaire à la croissance des arbres d'avenir. En outre, il répond à la demande sociétale en bois, tout en assurant le renouvellement de la forêt.

Des grumes stockées en bord de routes forestières avant leur vente

Les troncs d'arbres abattus et découpés, appelés grumes, sont regroupés à l'aide d'engins forestiers (débardeurs, tracteurs) le long de routes forestières ou sur des emplacements appelés « places de dépôt ». Alignées sur plusieurs mètres, les grumes y sont stockées quelques semaines. Ni abandonnées, ni gaspillées, elles sont triées en fonction de leur qualité. Les bois, ainsi mis en valeur, sont présentés aux acheteurs. Ces places offrent également les meilleures conditions de sécurité pour le transport vers les scieries, merranderies, chaufferies...

Que vont devenir ces grumes ?

Les grumes produiront majoritairement du bois d'œuvre. Une fois transformées, elles connaîtront de multiples usages. De la construction (poutres, charpentes, volets, etc.), à l'ameublement en passant par l'aménagement extérieur des maisons (planchers, clôtures, terrasses, mobiliers, etc.) ou encore la tonnellerie, ce bois viendra agrémenter notre vie quotidienne.

Et les piles de bois de chauffage ?

Coupé en longueur d'un mètre ou deux, le bois de chauffage est empilé le long des chemins forestiers. Il est volontairement laissé sur place afin de le faire sécher. Regroupé sur ces piles, son transport lié au conditionnement, à la transformation et à la livraison s'en trouve aussi limité.

Comment le bois récolté en forêt est-t-il vendu ?

Alimenter la filière bois fait partie des missions que l'Etat a confiées à l'ONF. C'est l'un des piliers de la gestion forestière. L'ONF vend les bois selon deux façons : soit par la concurrence à travers des ventes publiques ; soit par des contrats d'approvisionnement conclus avec des transformateurs en France. Développée depuis 2009, la contractualisation sécurise l'approvisionnement en bois de la filière. En permettant une valorisation nationale des bois, elle contribue à maintenir l'activité sur les territoires.

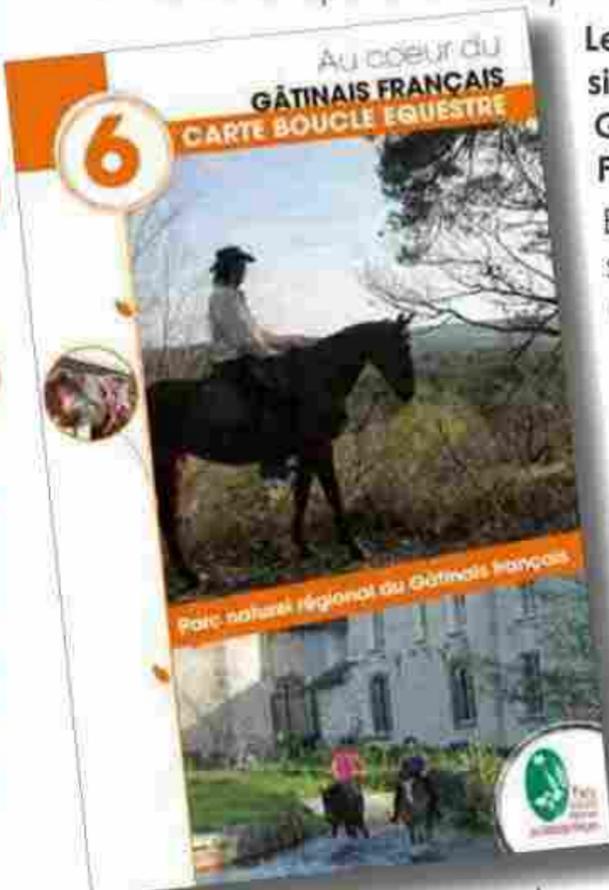


INFO PRESSE

RANDO ÉQUESTRE

74 km de rando balisée pour cavaliers et attelages !

Deux boucles ont déjà été mises en place au nord-ouest du territoire du Parc (Entre Juine et Essonne autour de Bouray-sur-Juine) et au sud-est du territoire du Parc (Entre villages et cultures du Gâtinais sud sur le canton de La Chapelle-la-Reine).



Le Parc a aujourd'hui réalisé une troisième boucle équestre « Au cœur du Gâtinais français », autour de Milly-la-Forêt, pour cavaliers et attelages.

Elle emprunte **74 km de chemins balisés** sur 12 communes en Essonne et Seine-et-Marne, et une partie en forêt domaniale de Fontainebleau.

L'itinéraire bénéficie d'une **signalétique adaptée** en fonction de la réglementation de la Fédération équestre (poteaux directionnels, jalons de balisage, bornes plates). Des panneaux routiers de traversée de route ont été installés pour **sécuriser la traversée des routes**.

Pour les pauses, des **haltes équestres et des tables de pique-nique** ont été implantées.

La carte est à disposition à la Maison du Parc, dans les centres équestres partenaires, les Offices de tourisme du Parc, chez les hébergeurs demandeurs.

Elle est téléchargeable sur www.parc-gatinais-francais.fr, et est mise en ligne sur l'application Parcs Naturels IDF.

La boucle équestre « Au cœur du Gâtinais » sera inaugurée dimanche 10 avril lors de la journée écotouristique 2016.

Réalisation en partenariat avec les Comités départementaux de tourisme 91 et 77, et les Comités équestres, financée par en partie par les fonds européens.



Cette boucle entre dans le cadre de la politique du Parc naturel régional du Gâtinais français pour le développement du tourisme équestre et fait partie d'un réseau de 6 boucles reliées entre elles, qui se met en place progressivement.

Elle doit permettre de développer :

- une pratique individuelle par le public (de plus en plus nombreux) qui possède son propre cheval (itinéraires ouverts, sécurisés, balisés et offrant des possibilités de restauration et d'hébergement cavalier et chevaux),
- des formules de randonnées accompagnées par les professionnels équestres qui choisissent cette orientation.

Ce projet est donc de nature à favoriser les professionnels du tourisme équestre ainsi que la petite économie rurale de façon plus générale.

Novembre 2015

CONTACT PRESSE

Fabienne Cotté

Tél. : 01 64 98 73 93

f.cotte@parc-gatinais-francais.fr



Vie des associations

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'AMICALE VILLARONNE

S'est tenue le samedi 7 novembre devant une nombreuse assistance.

Après avoir présenté le bilan de la saison 2014/2015,

- 10 janvier 2016
- 17 janvier 2016
- 09 février 2016
- 13 ou 20 mars 2016
- 02 avril 2016
- 08 et 09 avril 2016
- 09 et 10 avril
- 15 avril 2016
- 01 mai 2016
- mai
- 28 août 2016
- 25 septembre 2016
- 23 octobre 2016
- 05 novembre 2016
- 11 novembre 2016
- 20 novembre 2016
- 26 et 27 novembre

le bureau réélu a présenté le programme des sorties et manifestations pour 2016 :

- Sortie au Cirque
- Sortie théâtre « Fleur de cactus »
- Mardi gras
- Printemps des poètes
- Spectacle « ça »
- Concert « A travers chants »
- Salon du livre
- Loto de printemps
- Brocante
- Sortie à Paris, quartier Belleville
- Brocante des aînés (restauration)
- Fête de l'automne ou sortie
- Loto
- Assemblée générale
- Conférence ou expo
- Sortie théâtre à Paris
- Marché de Noël

L'association remercie tous ceux qui participent à ses activités, aident à l'organisation des manifestations et

espère vous retrouver nombreux pour partager en 2016 des moments culturels et festifs.



Le bureau de l'Amicale villaronne pour la saison 2015/2016.

De gauche à droite : Héloïse Guillot (secrétaire adjointe), Françoise Hubert (secrétaire), Bernard Leroy (vice président), Roger Magert (Président), Maurice Michou (trésorier adjoint), Francine Magert (trésorière), Isa Mercure (vice présidente).

Demain

PROJECTION

Le samedi 23 janvier 2016 à 20 heures 30 sera projeté, à la bibliothèque de Villiers, le dessin animé *les triplettes de Belleville*.

A l'issue de la projection, Dominique

Détune, auteur du guide *promenades dans Belleville et Ménilmontant*, vous racontera l'histoire et la vie de Belleville.



GALETTE DES ROIS

Retrouvons-nous autour d'une galette à l'occasion des vœux du Maire qui auront lieu au Foyer Jean-Louis Garban.

Une nouvelle occasion de partager un bon moment et de faire le tour de la situation.

Dans cette attente, je peux déjà vous souhaiter le meilleur pour l'année 2016.

Qu'elle vous soit heureuse et profitable.

Yves Lechevallier

DIMANCHE 27 JANVIER À 15 H 00





Villiers sous Grez Samedi 13 février
Foyer Jean-Louis Garban à partir de 20 h

Soirée cabaret autour des Blues Brothers

Avec le Zébulon Duke Band

Sortez Borsalinos et lunettes noires :

Christian Zanati, dit « Zebulon Duke », vous propose, avec son groupe
une soirée consacrée aux musiques et à
l'univers des BLUES BROTHERS

The Blues Brothers est le nom d'un groupe de blues composé des comédiens Dan Aykroyd et John Belushi et de quelques-uns des plus grands musiciens de la musique soul.

C'est également le titre du film culte sorti en 1980, racontant l'histoire fictive de ce groupe, avec les apparitions d'Aretha Franklin, James Brown, Cab Calloway, Ray Charles, John Lee Hooker, Carrie Fisher, Frank Oz, Steven Spielberg, John Candy, Joe Walsh, Pinetop Perkins, Chaka Khan et Paul Reubens.

Le Zebulon Duke Band vous convie à une soirée explosive sur la route des grands noms du Blues et du Rock, à la manière de et en hommage aux Blues Brothers.

Accueil à partir de 20h avec petite restauration et buvette
avant le spectacle et à l'entracte

Entrée spectacle 15 € et 10 € (tarif réduit)

Réservation conseillée au 01 64 24 26 33 ou par mail
villierssousgrez@wanadoo.fr

Soirée proposée par la commission culture animation jeunesse et sports



FESTIVAL 2016 « LES GÂTIFOLIES »

Le festival 2016 « Les Gâtifolies » arrive près de chez vous...

Les 20, 21 et 22 mai prochains, rendez-vous près de Boissy-aux-Cailles pour un festival pluriculturel et populaire, avec le soutien notamment des communes membres et de la communauté de communes Les Terres du Gâtinais.

Un(e) artiste qui chante, danse, harangue le public, manipule des marionnettes ou fait des acrobaties... C'est du spectacle vivant et c'est un plaisir à partager en famille, entre amis, ou entre voisins. Dès sa première édition, le festival Les Gâtifolies promet d'apporter ces moments de fantaisie et d'émotion dans le cadre préservé du Gâtinais.

Un week-end en toute simplicité, mais qui ne négligera pas pour autant la qualité. On y verra des spectacles très variés, sous un chapiteau ou un tipi, dans une roulotte théâtre ou au milieu de la jachère spécialement aménagée pour l'occasion. Créées par des professionnels du spectacle, vivant tous entre Boissy-aux-Cailles et Le Vaudoué, les Gâtifolies comptent s'installer durablement dans le paysage, avec l'aide de la population locale.

Un week-end en toute simplicité, mais qui ne négligera pas pour autant la qualité. On y verra des spectacles très variés, sous un chapiteau ou un tipi, dans une roulotte théâtre ou au milieu de la jachère spécialement aménagée pour l'occasion. Créées par des professionnels du spectacle, vivant tous entre Boissy-aux-Cailles et Le Vaudoué, les Gâtifolies comptent s'installer durablement dans le paysage, avec l'aide de la population locale.

Mais pour qu'un festival plante ses racines profondément, il faut des spectateurs curieux et des bénévoles généreux ! Alors l'aventure démarre dès le **samedi 9 janvier à 17h00, avec une réunion d'information et d'appel aux bonnes volontés** qui se tiendra à la mairie de Boissy-aux-Cailles.

Faire connaissance, partager des idées, boire un verre... Venez faire des « Gâtifolies » avec nous !

*Brigitte Vivier,
Chargée de communication*

Renseignements
contact@lesgatifolies.fr
www.lesgatifolies.fr



Hier

16 ÈME SALON DES ARTS

Le Foyer JL Garban s'était paré des chatoyantes couleurs de l'automne pour accueillir le 16^{ème} salon d'arts de l'Amicale villaronne.

Organisé par Nati Colas aidée des bénévoles qui sont tous chaleureusement remerciés, il a eu lieu les 30 et 31 octobre, et le 1^{er} novembre derniers.

En plus des peintres et sculpteurs présents habituellement, des photographes exposaient leurs réalisations cette année. Comme toujours, les œuvres de qualité, présentées avec goût, ont enchanté le public venu, parfois de loin, pour les admirer.



Voici les lauréats pour l'année 2015 :

Prix de la municipalité :	Annabelle Meranger
Pour l'Amicale villaronne :	1 ^{er} prix de peinture Katherine Dara
	2 ^{ème} prix de peinture Fabrice et Rémi Desrues
	3 ^{ème} prix de peinture Guillaume Praizelin
	Prix de sculpture Noël Rian
	Prix de photo Dominique Détune
Prix du public :	deux artistes ex éco Alexandra Kref et Jocelyne Olivier Labrosse



INFORMATIQUE

Le « Coq Chantant » a tenu promesse.

Quatre Villarons ont été formés à l'utilisation d'Internet et de la messagerie les 13 et 14 novembre derniers, au soir, sur leur ordinateur portable.

La micro-informatique et l'Internet en particulier ont toujours été annoncés comme de plus en plus facile pour les utilisateurs. Force est de constater qu'il n'en est rien, et les changements fréquents de version de Windows n'y sont pas

pour rien non plus.

Dans le cadre familial, quand le fiston ou le petit-fils est passé tout va bien et puis ... Presque tous les soucis sont d'ailleurs dus à un manque de maintenance préventive simple et à une absence d'anti-malware, les virus ou vers n'étant responsables que d'une minorité de pannes... D'autres cours pourraient avoir lieu en fonction des demandes.

Richard Antoine.

BEAUJOLAIS NOUVEAU



La traditionnelle soirée « Beaujolais Nouveau » s'est tenue le vendredi 20 novembre dernier. Comme d'habitude, on se bousculait à l'entrée... Pour accompagner ces flacons fruités et colorés, un buffet de cochonnailles variées, et pour partie mijotées localement, était à disposition.

La musique d'Olivier Selac discrète lors du repas, s'est peu à peu mise au diapason de l'entrain des convives transformant le centre de la salle en grande piste de danse.

Fraise, banane, myrtille ? Peu importe... Cette année, une semaine après de si tragiques événements dont le but était d'attaquer notre savoir-vivre et nos valeurs, le Beaujolais avait plutôt un goût de partage, d'amitié et de fraternité.



Merci à l'association Le Coq Chantant qui sait à chaque fois nous concocter ces merveilleux moments.

Emmanuel Houdant



NOËL DES ENFANTS

Dans la salle du foyer rural le dimanche 6 décembre en début d'après-midi il y avait de drôles de petites bêtes Des abeilles, des moustiques, une coccinelle, un ver luisant et j'en passe. Tout ce monde réuni pour faire la fête en compagnie des enfants de Villiers qui ont chanté et sont montés sur scène pour une danse endiablée et féerique. La Troupe des Nouveaux Têteaux de l'Âne Vert nous a émerveillé petits et grands en nous emmenant dans son monde imaginaire le temps d'un agréable moment de partage.



Pour reprendre des forces, les enfants se sont restaurés autour d'un buffet composé de viennoiseries, jus de fruits, clémentines et guimauves.

Puis celui que tout le monde a acclamé est arrivé : le Père Noël a traversé la salle en distribuant des papillotes, s'est installé tranquillement dans son fauteuil.

En commençant par les plus petits, il a offert aux enfants une multitude de cadeaux pour leur plus grand plaisir.

Sur leurs visages on pouvait voir de larges sourires et leurs yeux pétillaient de joie. Le Père Noël est reparti heureux et nous a confié qu'il reviendrait l'année prochaine.

Chouette !!!

L'assistante du Père Noël

Une fois de plus, c'est avec chaleur que nous remercions toutes les personnes qui nous ont aidés dans l'organisation et l'exécution de cet événement tant attendu par les enfants.

Anne Marie Thibaut



LE REPAS DES AÎNÉS.

C'est avec un grand bonheur que le « Repas des Aînés » s'est déroulé dimanche 13 décembre à midi, jour du 2^{ème} tour des élections régionales.

Les quelques 55 convives ont pu partager un repas dans la convivialité. Quelques pauses musicales, animées par l'excellent Olivier Sellac, nous ont permis de danser afin de se maintenir en forme jusqu'à la fin.

Le repas préparé et servi à table, par le « service traiteur José Martel », a ravi les papilles. Le dessert, un très beau Paris-Brest, préparé par notre



boulangier M. Eric Gourdet, en a comblé plus d'un. Ce fut alors le tour du traditionnel champagne, offert gracieusement par la Municipalité.

Les Villarons inscrits au repas et n'ayant pu venir au dernier moment, ont bénéficié, quant à eux, de ce repas le soir grâce à un portage à domicile. Le traiteur ayant à cet effet, sur demande du CCAS, mis leur part en barquette.

L'équipe du CCAS



Infos utiles



Direction Départementale des Finances Publiques de Seine et Marne

Communiqué de presse

Communiqué de presse

Melun, le 04 décembre 2015

FERMETURE DE LA TRÉSORERIE DE LA CHAPELLE-LA-REINE AU 31 DÉCEMBRE 2015

Dans le cadre de la réorganisation du réseau des Trésoreries de la Direction départementale des Finances publiques de Seine-et-Marne, la Trésorerie de la Chapelle-la-Reine fermera définitivement ses locaux le 31 décembre 2015.

Afin de préparer cette opération et de veiller à la qualité des services offerts au public, l'accueil physique des usagers s'effectuera jusqu'au 24 décembre 2015 à midi.

Du lundi 28 décembre 2015 jusqu'au jeudi 31 décembre 2015, les usagers pourront contacter les services de la trésorerie au numéro suivant 01 64 24 30 31 et par courriel : t077031@dgfip.finances.gouv.fr ou se déplacer aux adresses ci-dessous.

À compter du 1er janvier 2016, les services assurés par la Trésorerie seront organisés comme suit :

Pour toute question relative au paiement de l'impôt, vous vous adresserez dorénavant au Service des Impôts des Particuliers de Fontainebleau (voir adresse ci-dessous).

SERVICE DES IMPÔTS DES PARTICULIERS DE FONTAINEBLEAU

28 rue d'Avon
77305 Fontainebleau cedex
☎ 01 64 69 45 00

Accueil du public : Le lundi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h
Le mardi et jeudi de 8h30 à 12h

courriel : sip.fontainebleau@dgfip.finances.gouv.fr

Pour toutes les démarches concernant le secteur public local (paiement de la cantine scolaire, de la crèche,...), les usagers sont invités à se diriger selon leur commune vers les Trésoreries municipales aux adresses suivantes :

Pour la commune de:

LARCHANT

TRÉSORERIE DE NEMOURS SECTEUR PUBLIC LOCAL

4 rue des Tanneurs
BP 101
77796 Nemours cedex
☎ 01 64 28 03 21

Accueil du public :

Le lundi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h
Le mardi et jeudi de 8h30 à 13h

courriel : t077038@dgfip.finances.gouv.fr

Pour toutes les autres communes :

ACHERY-LA-FORET, ANPOVILLE, BONNY-AUX-CALLÈS, BOLLANCOURT, BRACY, BUTHERY, LA CHAPELLE-LA-REINE, FROMONT, GUERCHVILLE, MANTOU-BURE-OHNE, NOÛT-OUR-ÉCOLE, REILDÈS, RILMONT, TOULON, URY, LEVALDRIE, VILLIERS-FOUR-ÉBÈZ,

TRÉSORERIE DE FONTAINEBLEAU AVON

28 rue d'Avon
77306 Fontainebleau cedex
☎ 01 64 22 35 74

Accueil du public :

Le lundi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h
Le mardi et jeudi de 8h30 à 12h

courriel : t077034@dgfip.finances.gouv.fr

Et toujours, 24h sur 24, 7 jours sur 7 sur impots.gouv.fr et sur les applications mobiles.

Contact presse :

DDFP de Seine-et-Marne – mission communication – 01.64.67.82.48 / 57.90

Patricia RATON, chargée de communication – patricia.raton@dgfip.finances.gouv.fr

Ludvine CALVERE, adjointe chargée de communication – ludvine.calvere@dgfip.finances.gouv.fr

LE BILAN DE SANTÉ EN 5 QUESTIONS

Tous les 5 ans, vous et vos proches avez la possibilité d'effectuer un bilan de santé gratuit.

Pourquoi réaliser un bilan de santé ?

Pour faire un point complet sur sa santé et bénéficier de conseils de professionnels de santé. Si nécessaire, le patient est orienté vers son médecin traitant, notamment en cas de défaut de vaccination, d'hypertension, de diabète, ... Des offres de service individualisées et personnalisées sont également proposées.

Qui peut bénéficier de ce bilan de santé ?

Les assurés du régime général et leurs ayants-droit dont les enfants de plus sept ans, les personnes sans activité professionnelle et les bénéficiaires de l'aide médicale état.

En quoi consiste le bilan de santé ?

Il comporte systématiquement une prise de sang et un examen d'urines, un examen bucco-dentaire et un examen de synthèse par un médecin. Il peut également être complété en fonction de l'âge et des facteurs de risques de chacun par un contrôle de l'audition, de la vue, de la fonction respiratoire, un électrocardiogramme, un frottis pour les femmes non suivies ainsi que des examens biologiques complémentaires.

Comment m'inscrire pour un bilan de santé ?

C'est simple, il suffit de prendre contact par téléphone directement auprès de l'un des deux centres de santé du département :

- Dammarie les Lys - 01 60 56 52 90
- Meaux - 01 60 09 25 38

Combien d'examens sont réalisés chaque année en Seine-et-Marne ?

Environ 9 000 examens sont réalisés chaque année : plus 65 % des patients ont entre 16 et 59 ans, 26 % plus de soixante ans et 9 % sont des enfants entre 7 et 16 ans.

Pour en savoir +, consultez ameli.fr, le site de l'Assurance Maladie.



Assurance Maladie **GRIPPE : 5 informations pour éviter L'HOSPITALISATION**

LA GRIPPE

- ELLE EST DANGEREUSE
 - Risque de complications graves
 - Risque de perte d'autonomie
 - Risque de décès
- ELLE EST IMPRÉVISIBLE
 - Les virus changent d'une année sur l'autre
 - Il est impossible de prévoir la gravité de l'épidémie

LE VACCIN

- IL SAUVE DES VIES
 - Il aide à combattre les virus
 - Il diminue le risque de complications
- IL EST SANS DANGER
 - Effets secondaires sans gravité (petite fièvre, gêne locale...)
- IL PROTÈGE VOTRE ENTOURAGE
 - Il réduit le risque de transmission à un proche

POUR ÉVITER L'HOSPITALISATION, PASSEZ À LA VACCINATION



TROUVÉ / PERDU QUE FAIRE ?

TROUVÉ chien/chat

Vous croisez un animal que vous ne connaissez pas ? Attention : Il peut être perdu, incapable de retrouver le chemin de sa maison.

1. Prendre une photo et mettre une annonce sur : www.chat-perdu.org www.chien-perdu.org et consulter la liste des chats/chiens perdus
2. Amener l'animal chez un vétérinaire pour vérifier s'il est identifié (tatouage/puce électronique) ce qui permettra de contacter sa famille. C'est un acte gratuit
3. Signaler à la police/gendarmerie/mairie

Merci pour cet animal et sa famille qui le cherche dans l'angoisse

PERDU chat/chien

1. Appelez très vite chaque soir dans tout le quartier (avec un bruit familier : croquettes ...)
2. Si votre animal est tatoué ou pucé, signalez sa perte au **Fichier Félin I-CAD** au 0810 778 778. Vérifiez à cette occasion que vos coordonnées sont bien à jour
3. Mettez une annonce sur : www.chat-perdu.org www.chien-perdu.org et consultez la liste des chats/chiens trouvés
4. Créez affiches et affichettes avec photos et vos coordonnées
5. Informez les vétérinaires, voisins, mairies, gendarmeries, polices, fourrières, associations de protection animale (dont la SPA locale), écoles, centres sportifs et culturels, facteurs, éboueurs, livreurs ambulants... en leur laissant vos affiches.
6. Affichez dans des lieux de passage : commerces, sur vos véhicules, boîtes à lettres ...
7. Distribuez les affichettes

Nos joies nos peines

Bienvenue à Lily Lamy née le 24 avril 2015, de Stéphane Lamy et de Stéphanie Beauvais.
Félicitations aux parents.

C'est avec tristesse que nous annonçons les décès de :
Monsieur Louis Beaurain, le 03 novembre 2015,
Madame Yvonne Carrignon le 18 novembre 2015.
Nos pensées vont à leurs familles et à leurs proches.

Si vous ne souhaitez pas que vos événements familiaux soient publiés, merci de nous en informer.

Entre deux Plume-Tambour n'oubliez pas de consulter le site internet de Villiers-sous-Grez :
<http://www.villierssousgrez.fr/>

MARCHÉ À VILLIERS-SOUS-GREZ

Place des trois tilleuls
tous les jeudis à partir de 16h00

Nos Conseillers Municipaux auront le plaisir de vous recevoir lors des permanences du samedi matin de 10h à 12h à la mairie.

JANVIER 2016

Samedi 02 : Michel Coterot
Samedi 09 : Véronique Girard
Samedi 16 : Emmanuel Houdant
Samedi 23 : Ludovic Jeannotin
Samedi 30 : Gérard Moret

FEVRIER

Samedi 06 : Joanny Poulain
Samedi 13 : Régine Rey
Samedi 20 : Anne-Marie Thibaut
Samedi 27 : Cédric Thibaut

MARS

Samedi 05 : David Viratel

HORAIRES DE LA MAIRIE

lundi, mardi, jeudi
de 13h30 à 17h00
samedi de 9h00 à 12h00
Téléphone: 01 64 24 21 03
villierssousgrez@wanadoo.fr

HORAIRES DE LA BIBLIOTHÈQUE (allée Jean Tardieu)

- mercredi de 15h à 17h
- jeudi de 9 h à 10h et
de 16h30 à 18h30
- samedi de 17 h à 19 h
vacances scolaires : mercredi
de 10h à 12h
bibliotheque-villiers-s-grez@orange.fr

HORAIRES D'OUVERTURE DE L'AGENCE POSTALE

Du lundi au vendredi
de 13h 30 à 16h
Le samedi matin de 10h à 12h.

BUS POUR FONTAINEBLEAU

le **vendredi**
départ «centre» 9h10
«Croix-Lambert» 9h15
retour Villiers 12h15

Agenda

Réunion du conseil municipal
le 12/01/2016
Réunion du conseil municipal
le 17/02/2016

Collecte sélective d'emballages et papiers

Le 6 janvier 2016

Parution du prochain plume :
début mars 2016

Recréatif

Dimanche 10/01 Sortie au cirque (Amicale villaronne)
Dimanche 17/01 Sortie au théâtre (Amicale villaronne)
Samedi 23/01 Conférence/Projection (Amicale villaronne)
Dimanche 24/01 Vœux du Maire, galette (Municipalité)
Samedi 06/02 Bonnes nouvelles (Amicale villaronne)
Mardi 09/02 Mardi gras de 17 à 19 h. (Amicale villaronne)
Samedi 13/02 Soirée cabaret (Municipalité)

Pour les dates du récréatif chez nos voisins, nous vous invitons à consulter les rubriques « demain ».

Comité de rédaction : Yves Lechevallier, Régine Rey, Odile Lechevallier, Sébastien Canac, David Viratel, Emmanuel Houdant, Belzunce Nathalie, Jean-Pierre Girard, Sylvie Lepage, Ludovic Jeannotin, Dominique Ceraudo
Mise en page : Dominique Ceraudo, David Viratel
Tirage : mairie de Villiers-sous-Grez
adresse : plumetambour@gmail.com